

COVID-19 – Continuité pédagogique

Protocole à destination des directeurs du 1er degré devant assurer la mise en œuvre du dispositif

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et son (ses) professeur(s), notamment dans des contextes d'éloignements respectifs.

La fermeture de l'école n'ouvre pas une nouvelle période de vacances. Le lien avec l'école et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'élève scolarisé dans le premier degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Son professeur, la directrice ou le directeur de son école, l'équipe de circonscription autour de l'inspecteur de l'Éducation nationale, veillent à ce que chaque élève bénéficie des apprentissages pour ne pas oublier ce qui aurait été acquis précédemment, en se référant aux manuels et aux cahiers.

Principes généraux

Dans le cadre d'une continuité pédagogique d'une durée limitée dans le temps, les progressions annuelles n'ont pas vocation à être bouleversées outre mesure. Cette continuité est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour à l'école.

Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque domaine d'enseignement doit être corrélé aux horaires habituels.

Les travaux proposés sont, par essence, adaptés à l'âge et à la maturité des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Supports de travail

La continuité pédagogique mobilise les supports usuels :

- Des supports numériques, ressources créées par les enseignants et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...).
- Les manuels scolaires en possession des élèves.
- Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.
<https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/>

Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD.

En cas de fermeture de l'école, le ministère met à disposition des enseignants la plateforme du CNED « Ma classe à la maison » permettant de mettre en place des classes virtuelles avec les élèves. Les conditions d'utilisation de ce dispositif font l'objet d'une communication spécifique à laquelle il convient de se référer.

En cas de besoin :

L'équipe de circonscription est l'interlocutrice privilégiée pour l'accompagnement dans la mise en place de la continuité pédagogique.

ARTICULATION DES PROCESSUS DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

S'ORGANISER - RASSURER	DIRECTEUR	<p>S'ASSURER QUE TOUS LES ÉLÈVES PEUVENT AVOIR ACCÈS AUX SUPPORTS PÉDAGOGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la mise à jour des coordonnées des élèves dans ONDE (téléphone, adresse électronique) • Demander aux adjoints d'avoir avec eux leur liste d'élèves avec leurs coordonnées • Recenser le niveau d'équipement informatique de chaque famille • Avoir sa clé OTP avec soi • Inventorier avec son équipe l'ensemble des moyens de communication pouvant être mobilisés <p>ÊTRE EN MESURE DE COMMUNIQUER AVEC LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du partage des comptes de messagerie entre les membres de l'équipe • Vérifier la capacité de réception des boîtes de courrier électronique • Indiquer la procédure d'utilisation des services EfiVol, du cloud sur le portail académique
	ENSEIGNANT RÉFÉRENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE	<p>AIDER LES ENSEIGNANTS AFIN DE LES RENDRE AUTONOMES DANS CERTAINS USAGES ATTENDUS DU NUMÉRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les enseignants qui rencontrent des difficultés dans l'appropriation des ressources (d'ordre technique ou en contexte d'usage pédagogique) • Diffuser les ressources numériques existantes en lien avec les disciplines, en particulier les ressources d'entraînement, de révision et systématisation • S'informer et se former à l'utilisation des ressources du CNED
	CONSEILLER PÉDAGOGIQUE	<p>AIDER LES ENSEIGNANTS À DISPOSER DE RESSOURCES PÉDAGOGIQUES TRANSMISSIBLES AUX FAMILLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'offre pédagogique par la collecte de ressources mutualisées • Diffuser le catalogue des ressources pédagogiques collectées
	DIRECTEUR	<p>PRÉVOIR SA COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter le message type d'information aux parents indiquant les modalités locales de la continuité pédagogique • Réunir son équipe pour fixer les modalités de communication, de conduite à tenir et de continuité pédagogique <p>PRÉVOIR LA CONDUITE À TENIR DANS L'ÉCOLE DES L'ANNONCE DE FERMETURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir et répartir les responsabilités • S'assurer du maintien d'un climat rassurant (équipe, parents, élèves)
	PROFESSEUR	<p>PRÉVOIR SES ENSEIGNEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des séquences d'activités susceptibles d'être rapidement diffusées <p>PRÉVOIR SA COMMUNICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver avec soi, la liste des élèves et leurs coordonnées (téléphone, courriel) • Constituer sa liste de diffusion sur son support de messagerie

ARTICULATION DES PROCESSUS DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

ECOLE FERMÉE	METTRE EN ŒUVRE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE	ENSEIGNANT RÉFÉRENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Organiser son action pour aider les personnels de l'école
		CONSEILLER PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à l'appropriation par les équipes enseignantes des Ressources CNED, des autres ressources mutualisées
		DIRECTEUR	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité de l'activité et la permanence physique et téléphonique dans l'école Expliquer aux représentants de parents et aux parents les conditions dans lesquelles la continuité pédagogique est assurée (message type rédigé) Prévoir un affichage extérieur à l'école et à la mairie pour indiquer le protocole de fonctionnement de la continuité pédagogique dans les écoles Prévoir une solution alternative pour les familles non connectées (point relais)
		ENSEIGNANT	<p>UTILISER LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET LES DOCUMENTS DE TRAVAIL POUR LES ÉLÈVES</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélectionner des activités adaptées à la situation exceptionnelle et réalisables en contexte familial (de type exercices de réinvestissement) Permettre la mise à disposition de séances pédagogiques en ligne du CNED <p>ORGANISER LES ÉCHANGES AVEC LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Transmettre les supports et documents pédagogiques par la solution électronique choisie Transmettre des consignes aux parents pour la régulation de l'activité quotidienne (emploi du temps et limitation du temps d'écran notamment pour les plus jeunes, suivi des progrès) Informers les familles de la planification des envois et le cas échéant du planning d'ouverture de la classe virtuelle (en fonction des besoins des élèves et des choix des professeurs) <p>METTRE EN ŒUVRE</p> <ul style="list-style-type: none"> Activer plusieurs modes complémentaires d'apprentissage à distance : messagerie, envoi de fichiers via EfiVol ou dépôt sur plateforme, blog, espace collaboratif, ENT ou classe virtuelle pour maintenir un lien pédagogique rassurant avec ses élèves Travailler à distance